

ABONNEMENT.

Saumur.
Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas;

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 5 NOVEMBRE 1884.

BULLETIN

Médiation. Ce mot a été fréquemment
répété en ces derniers jours à propos des
affaires de Chine. Il n'y a pas de fumée sans
feu, et il paraît assez vraisemblable que M.
Ferry, acculé et manifestement roulé au
point de vue diplomatique par le gouverne-
ment chinois, saisira cette branche de mé-
diation pour se tirer du bourbier où il pa-
tage à nos dépens, depuis de longs mois.

Mais quel sera le médiateur? Chacun a le
sien: celui-ci parle de l'Angleterre; celui-là
de l'Autriche; cet autre des Etats-Unis. M.
Ferry, lui, c'est l'opinion générale, tenait
pour l'Allemagne. On a objecté, pour l'en
dissuader, le sentiment public qui se senti-
rait froissé par une intervention aussi directe
de l'Allemagne dans nos affaires et la crainte
de voir ces froissements s'affirmer aux élec-
tions d'une manière désagréable aux candi-
dats du gouvernement. M. Ferry s'est rendu
à ces raisons électorales, les seules qui le
touchent, et M. de Bismark ne sera pas
notre médiateur, officiellement du moins,
car on peut être bien certain que rien ne se
fera dans la coulisse sans son autorisation.

Mais la médiation avec ou sans M. de
Bismark rendra-t-elle M. Ferry et son gou-
vernement plus populaires? Il est permis
d'en douter. Les électeurs se souviendront
que M. Ferry a repoussé cette médiation
quand elle était honorablement acceptable.
On ne sait dans quel but politique ou finan-
cier son gouvernement, aidé par la compli-
cité servile de la Chambre et la pusillani-
mité du Sénat, a continué à prodiguer au
Tonkin notre sang et notre or. On verra
très-clairement que, s'il sollicite aujourd'hui
ce qu'il refusait il y a trois mois, c'est qu'il
l'a pris lui-même dans ses propres four-
beries comme le renard de la fable, et que,
pour prix de tous les sacrifices que ses com-
plices et lui nous ont imposés, nous ne

recueillons que l'humiliation sanglante de
courber la tête devant ces Chinois que l'on
traitait si arrogamment en haut lieu répu-
blicain de quantité négligeable.

RÉPONSE

à une sottise calomnie.

Plusieurs journaux républicains ont ra-
conté, sur la foi d'une correspondance
d'un journal de Vienne, que, pendant la
guerre d'Amérique, un régiment commandé
par M. le Comte de Paris fut fait prisonnier et
que le prince abandonna ses soldats. Les
mêmes journaux ajoutent que cette histoire
est racontée par un général américain habi-
tant Paris.

Cette calomnie est aussi sottise qu'odieuse.
Pendant la guerre d'Amérique, M. le
Comte de Paris n'a jamais commandé un ré-
giment. Son frère et lui servaient comme
aides-de-camp dans l'état-major du général
Mac-Clellan. Le régiment commandé par le
Comte de Paris n'a donc jamais été fait pris-
onnier, puisque ce régiment n'a jamais
existé. Voilà les faits.

En outre, tous les officiers américains
qui ont écrit sur la guerre de la sécession,
ont rendu hommage au brillant courage
déployé par M. le Comte de Paris pendant
cette guerre. Tout récemment encore, une
revue américaine publiait un article du
général Mac-Clellan, qui rendait pleine
justice au prince qu'il s'honorait d'avoir eu
sous ses ordres. Plusieurs journaux avaient
déjà publié ce témoignage, dont l'autorité
irréfutable l'emporte assurément sur les
insinuations d'un anonyme. Voici ce que
disait le général américain:

« Du jour où ils entrèrent au service,
ils eurent à remplir exactement les
mêmes devoirs que leurs camarades dans
l'état-major personnel de leur général.
Soit dans le service monotone des bu-
reaux ou dans l'analyse intelligente des
rapports relatifs au nombre et à la posi-
tion des ennemis, ou bien dans les tra-

voux d'organisation de l'armée du Poto-
mac, soit qu'il fallut suivre leur général
dans de longues et pénibles courses à
travers les camps très-étendus qui entou-
raient Washington ou d'une colonne à
l'autre, en campagne; qu'ils eussent à
porter des ordres jour ou nuit sous l'orage
et la pluie ou à remplir leurs fonctions
dans de grandes batailles, ils ne le cé-
daient à personne pour l'entrain, le tact,
le courage et l'intelligence qu'ils appor-
taient dans l'accomplissement de leur
tâche. Loin de témoigner aucun désir
d'éviter les services ennuyeux, fatigants
ou dangereux, ils les recherchaient tou-
jours; ils n'étaient jamais aussi heureux
que lorsqu'un service de ce genre leur
était confié, et ne manquaient jamais d'y
déployer les grandes qualités d'une race
de soldats.

Leur conduite était caractérisée par un
amour inné de la vie de soldat, par un
désir ardent de se perfectionner dans la
profession des armes par la pratique
réelle de la guerre sur une grande
échelle, et par un dévouement absolu au
service. En outre de cela, ils étaient avec
nous de tête et de cœur à l'heure de nos
épreuves, et je crois qu'après leur propre
patrie, le pays qu'ils aiment le plus est le
notre, celui pour lequel ils ont si géné-
reusement et si souvent exposé leur vie
sur les champs de bataille.

» Général MAC-CLELLAN. »

DROIT DE GRACE

..... Les dernières statistiques du mini-
stère de la justice nous ont prouvé que les
crimes et délits augmentaient dans des
proportions considérables. Ils étaient de
26,000, en chiffres ronds, vers 1872; ils
dépassent, en 1884, le nombre effroyable
de 80,000!

Si cet accroissement de la criminalité ne
vient pas du régime républicain et des doc-
trines qui en sont la base, il faut l'attribuer

à l'indulgence du Président qui grâcie les
plus abominables bandits.

Il y a quelques années, il sauva de l'é-
chafaud Gilles et Abadie, les deux coquins
les mieux réussis qui aient jamais comparu
devant la justice; car, au lendemain de leur
grâce, on trouvait à leur compte un nouveau
crime, l'assassinat du garçon boucher de
Charenton.

Cette année, dans le Nord, un miséra-
ble viole sa fille et la tue, il est grâcié!
Un autre tue son père, il est encore gra-
cié!

Ces jours-ci enfin, M. Grévy accorde leur
grâce à Cornet, un des chefs de la bande de
Neuilly, et à Vancoille, l'assassin de la rue
Juliers, à Lille!

Les bandits peuvent se donner libre car-
rière, ils sont à peu près sûrs de n'encourir,
pour les plus odieux forfaits, qu'un « voyage
à la Nouvelle ».....

Il ne faut plus s'étonner si les crimes aug-
mentent, si Paris devient un coupe-gorge,
si dans les plus beaux quartiers des bandes
s'organisent pour piller les passants, si par-
tout enfin les honnêtes gens ne peuvent se
risquer à minuit sans être bien armés et
résolus à livrer bataille.

Il ne faudra non plus s'étonner si de son
côté la justice devient hésitante et montre
pour le crime une indulgence coupable qui
révolte la conscience publique. La défail-
lance entre dans nos mœurs par cet abus
des grâces; elle se traduit logiquement dans
les arrêts du jury qui est chargé de réprimer
le crime.

La semaine dernière, la cour d'assises de
la Drôme avait à juger un jeune monstre
qui, après avoir violé sa sœur, l'avait égorgé
et mutilé d'une manière infâme. La
brute avouait son crime sans manifester le
moindre sentiment de repentir: c'était
l'homme descendu au rang de la bête fauve.

Le jury a admis des circonstances atté-
nuantes!

A quoi sert de condamner à mort, se di-
sent bien des gens, puisque l'homme sera
grâcié? Et comme tout arrêt de mort a pour
celui qui le prononce quelque chose de so-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

STÉPHANETTE

PAR BERNARD SEIGNY

XVII

Il y avait à peine quelques jours que Stéphanette
habitait la Merlinière, et déjà, dans la vieille
maison, tout avait changé d'aspect, tout avait
rajeuni. Le marquis ne pouvait croire encore à sa
joie. Chaque matin, quand il entendait dans la
chambre verte le pas léger de Stéphanette, et
qu'une voix fraîche de jeune fille lui disait à travers
la cloison: « bonjour, mon oncle! avez-vous bien
dormi? » il hésitait encore à répondre, se deman-
dant s'il n'était pas le jouet d'une illusion char-
mante. Depuis qu'elle était à la Merlinière, il admi-
rait tout ce qu'elle disait, ne voulait plus que ce
qu'elle roulait, et, du matin au soir, regardait
comme en extase ce trésor de jeunesse et de
beauté qu'il avait connu si tard. Golbon partageait
son cœur entre le souvenir de son petit Jean et les
grâces aimables de Stéphanette. Trouvant l'ordi-
naire du marquis indigne d'une aussi jolie dame,
elle faisait appel aux recettes qu'elle avait apprises,

dans sa jeunesse, des chefs renommés des grandes
maisons de Versailles, et, malgré certaines erreurs
regrettables, auxquelles chacun se garda bien de
faire allusion, sa mémoire la servait bien. Quant à
Baptiste, il se cassait et blanchissait à vue d'œil.
L'événement qui bouleversait la Merlinière ne
l'arrêta pas dans cette voie. Son maître, plus
inquiét qu'il ne voulait paraître, plaisantait le vieux
serviteur:

— Baptiste, lui disait-il, tu me voles ma poudre
à perruque.

— Ah! monsieur le marquis, répondait Baptiste,
si je pouvais prendre aussi à monsieur le marquis
les bonnes jambes et le teint frais qu'il a, depuis
que notre demoiselle nous est tombée du paradis!

Cependant il subit quelque peu la contagion du
bonheur: lui qui ne chantait plus depuis un an,
on l'entendit à diverses reprises entonner ses
chansons vendéennes, qu'il avait chantées comme
pas un du temps qu'il était garçon dans les fermes
du Bocage.

Et ce n'étaient pas seulement les habitants de la
Merlinière qui avaient changé; les choses mêmes
s'étaient transformées en ce peu de temps: le
salon, par exemple, était méconnaissable; les
fauteuils n'avaient plus de trous, pas un clou doré
ne manquait, ce qui ne s'était jamais vu depuis
leur neuf, en 1734; les peintures, bien lavées,
paraissaient fraîches; les trois bahuts anciens,

grattés, brossés, luisaient, exhalant une bonne
odeur de cire; les gravures encadrées qui pen-
daient au mur n'offensaient plus la ligne horizon-
tale par leurs attitudes penchées, et de tous les
côtés, dans tous les coins, sur la cheminée, sur
la table, piquées dans des vases, en bouquets, ou
simplement liées en gerbes, des fleurs parfumaient
la vaste salle, et réjouissaient la vue. La chambre
de M. de la Hansaye avait été entièrement retapis-
sée — grosse réparation devant laquelle on reculait
depuis dix ans; — les mauvaises herbes étaient
despotiquement exilées des plates-bandes, et même
des allées où, deux semaines auparavant, plusieurs
couvées de linots trouvaient leur pain quotidien
de mouron blanc et de sénéçon.

Stéphanette, objet de toutes ces prévenances,
cause de toutes ces joies naïves et de ces transfor-
mations heureuses, s'était transformée elle aussi:
elle avait fleuri. Ce n'était plus la jeune fille en
deuil, au visage pâle, au sourire mêlé de larmes.
Elle était élégamment vêtue; son visage était plus
rose, sa démarche plus vive. Dans le monde
nouveau qui l'entourait, elle se trouvait à l'aise et
chez elle. Les soins qu'on lui prodiguait ne lui
causaient nul embarras, mais seulement une
émotion reconnaissante, qui se traduisait en mille
retours affectueux. Elle, habituée à obéir depuis
son enfance, elle s'était mise à commander, dès
qu'il l'avait fallu, avec une dignité simple et

naturelle. Les pauvres de son oncle la connais-
saient et l'aimaient déjà. Elle parlait peu, dans le
commencement, se défiant d'elle-même; mais,
causait-elle? elle faisait preuve d'un esprit obser-
vateur, fin et juste. En un mot, on sentait qu'elle
n'était pas parvenue, mais replacée dans le milieu
qui lui convenait, et son oncle, remarquant dans
les détails de la vie commune tant de qualités rares
qui révélaient à elles seules la naissance de la
jeune fille, admirait comment un aussi long séjour
dans la maison du brocanteur n'avait pu altérer
l'exquise beauté de cette nature.

Il faisait avec elle de longues promenades, et
les heures leur paraissaient courtes: ils avaient
tant de choses à se dire! M. de la Hansaye
apprenait à sa nièce l'histoire de leurs ancêtres
communs, de son père, de sa pauvre mère qui eût
été si fière de la voir ainsi dans tout l'éclat de la
vie; Stéphanette racontait les souvenirs de sa
petite enfance, de sa jeunesse si malheureuse, de
la bonne sœur Doctrovée qui l'avait instruite et
consolée, de la mort du brocanteur; puis tous les
deux, l'oncle et la nièce, partis par des voies
différentes, se trouvaient naturellement amenés à
parler de cette journée où ils s'étaient retrouvés
et reconnus, et dont la seule pensée les remplis-
saient l'un et l'autre d'une égale émotion.

Il y avait cependant un sujet qui tenait une large
place dans leurs préoccupations, et qu'ils n'ab-

lennellement terrible, on s'affranchit de cette responsabilité qui est un devoir par la conviction qu'elle est inutile.

Et peu à peu ainsi toute justice disparaît; toute idée de préservation sociale s'effacera des consciences; la société deviendra une vaste arène où une armée de bandits pourra se ruer impunément sur tout ce qui aura une montre ou un écu.

Que peut-on attendre de coupe-jarrets sans foi ni loi qui ne sont retenus que par la crainte du châtiement? Le jour où la répression s'affaiblit, ils reprennent toutes les audaces, et comme ils rêvent tous les crimes, rien ne les arrête dans leur exécution.

Ne l'a-t-on pas vu à la fin du Directoire quand une bande de 450 brigands, trop connus sous le nom de Chauffeurs, a ravagé pendant deux ans quinze ou vingt départements de la France?

On aurait tort de railler ces souvenirs: ce qui s'est vu peut se revoir, malgré notre belle civilisation dont nous sommes si fiers, malgré le réseau de notre police qui a la prétention de s'étendre partout.

Est-ce que depuis dix ans nous n'avons pas eu dans Paris une vingtaine de crimes dont les auteurs sont restés inconnus? Est-ce que sous l'Empire, malgré les recherches les plus actives, la police a jamais percé le mystère des nombreux assassinats de Limours?

C'est assez des crimes inconnus, l'intérêt social demande que la répression des crimes connus et poursuivis ne soit pas entravée par une clémence que rien n'explique, que rien ne justifie.

Nous ne demandons pas de supplices inutiles. Nous comprenons la grâce dans des cas rares, quand l'homme, criminel une heure, n'est pas endurci dans le vice, quand le repentir fait espérer une vie meilleure. Mais pour le bandit de profession, pour l'homme que rien n'arrête, pour le forçat libéré qui rêve des années sa vengeance et ne sort du bagne que pour venir assassiner son juge, comme le conseiller Tripart, pour l'ennemi juré de l'ordre social, de la vie et de la bourse d'autrui, pour le parricide, pour le fratricide, pour ces crimes effroyables qui épouvantent l'honnêteté publique, — toute grâce est coupable! — Elle est coupable, puisqu'elle est la négation de toute morale, et une trahison de la société.

« La clémence qui ne tombe que sur le crime, a dit excellemment Lamennais, est un second crime: Dieu lui-même ne pardonne qu'au repentir! »
LATHUILLIÈRE.

Chronique générale.

LES RENFORTS DU TONKIN.

Les sacrifices continuent pour le Tonkin toujours avec la même exagération et le même manque de vue. Le ministre de la guerre vient de télégraphier aux commandants de corps d'armée de préparer le départ des volontaires, qui doivent porter à 250 hommes environ l'effectif de chacun

daient pas dans ces causeries intimes: le marquis évitait de rappeler à la jeune fille les circonstances de sa vie auxquelles Jean de Trémère avait été mêlé; il évitait même de prononcer ce nom devant elle. Il craignait de raviver des blessures qui pouvaient n'être pas guéries, et tout au moins de se montrer indiscret en provoquant, de la part de la jeune fille, l'aveu de ses sentiments. Stéphanette, de son côté, n'osait questionner le marquis. Elle savait seulement, pour l'avoir appris de Gothou, que Jean vivait encore, et qu'il était lieutenant aux grenadiers de la garde à Paris. Ainsi, pour des raisons diverses, n'est-ce pas là un trait quotidien de la comédie humaine? — Celui auquel ils pensaient le plus l'un et l'autre était également celui dont ils parlaient le moins.

Parmi les quelques personnes de son intimité que M. de la Hansaye était allé lui-même entretenir de sa chère Stéphanette et de la manière inattendue dont elle s'était révélée, se trouvait naturellement son vieil ami, M. Henriet.

M. Henriet s'empresse de rendre sa visite au marquis: il mourait d'envie de connaître cette Stéphanette dont on jassait à trois lieues à la ronde, et que le marquis lui avait dépeinte avec une tendresse enthousiaste et prolixe.

Par une après-midi du commencement de mai, chaude, parfumée, le cabriolet de M. Henriet entra dans l'avenue de la Merlière. Il ne sortait pas

des neuf bataillons actuellement au Tonkin; chaque bataillon recevra 480 volontaires.

Enfin, le 15 novembre, partiront tant de France que d'Algérie 5,350 hommes de l'armée de terre ainsi répartis: les 3^e et 4^e bataillons de la légion étrangère de Sidi-bel-Abbès, le 2^e bataillon du 4^e tirailleurs de Blidah et le 3^e bataillon de zéphyrs, en garnison à Batna, qui doivent s'embarquer à Philippeville pour aller renforcer le corps de débarquement de Kelung.

COMMANDES A L'ÉTRANGER

Nous apprenons par l'*Iron* et l'*Enginer*, journaux anglais spéciaux, qu'à Manchester, les affaires iraient en ce moment très-mal sans les commandes du gouvernement français qui, disent ces journaux, « est le meilleur client de fabricants de machines et d'outils de cette ville. »

S'il faut en croire certains renseignements, le gouvernement français aurait, en effet, commandé à plusieurs maisons de Manchester, à la maison De Bergue, entre autres, tout l'outillage destiné à la construction des coques en acier des nouveaux croiseurs en voie d'exécution dans nos arsenaux, notamment dans celui de Cherbourg.

Nos constructeurs français seroient-ils donc surchargés à ce point que l'administration soit mise dans l'obligation d'aller s'achalander chez nos bons voisins?

M. Raynal, ministre des travaux publics, a visité dimanche la nouvelle machine électrique de M. l'ingénieur Bazin.

Les expériences ont pleinement réussi.

La peine de mort prononcée par la cour d'assises de la Seine contre Cornet dit Teiten, le complice de Marquet dans l'assassinat de la veuve Durand, à l'Isle Adam, a été commuée lundi, par un décret présidentiel, en celle des travaux forcés à perpétuité.

LA GUERRE AVEC LA CHINE.

Le ministre de la marine a reçu la dépêche suivante du général Brière de l'Isle, en date d'Hanoi, 3 novembre, 8 h. 50, soir:

« La colonne qui est allée à Yen-Thé a pu atteindre l'arrière-garde des bandes qui s'étaient enfuies dans les montagnes et leur a fait éprouver de grandes pertes. Nous n'en avons subi aucune.

» Une colonne opère autour de Thain-Nguyen et purge le pays.

» Bonne situation sur la rivière Claire.

» Rien de nouveau sur le fleuve Rouge. »

Le correspondant du *Times* à Foochow télégraphie en date du 3 novembre:

« Nous avons reçu de plus amples détails sur la prise de Tamsui.

» L'amiral Lespès a débarqué huit cents hommes qui, entourant les Chinois, en tuè-

souvent, le cabriolet de M. Henriet. La voiture était vieille et lourde, la peinture absente, la capote énorme; un marchepied monumental, qui avait pu jadis s'ouvrir et se fermer, pendait à l'un des brancards, se balançant et grinçant à chaque pas sur sa charnière usée. De plus, le coffre penchait d'un côté, par suite de l'habitude qu'avait conservée pendant cinquante-trois ans un gros président à mortier, le précédent possesseur, de dormir toujours à droite. Mais quelle souplesse dans les ressorts! Quelle mollesse dans les coussins! On y tenait assis deux, trois, quatre même. Contre la pluie et le vent, on avait la capote et le tablier, de cuir épais, qui se rejoignaient presque; contre les longueurs de la route, on avait le sommeil, irrésistible, et sans danger quand le cheval était pacifique et connaissait le chemin. C'était le cas de la jument de M. Henriet. Contemporaine, à peu de chose près, du cabriolet, elle appartenait à cette espèce patriarcale d'animaux qui, vieillissant dans la maison, avaient compris un jour quelle allure convenait à la famille qu'ils servaient, et ne s'en départaient plus, ni pour flatter, ni pour injurer. Quand un cahot l'éveillait, le conducteur pouvait bien exciter la bête ou du fouet ou de la voix, mais c'était un simple passe-temps, dont on n'attendait nul effet, et qui n'en donnait point.

(A suivre.)

BERNARD SEIGNY.

rent trois ou quatre mille. Les pertes des Français sont très-faibles.

» Les Chinois, en se retirant, furent fortement harcelés par les arborigènes qui firent prisonniers les retardataires.

» Un officier français blessé fut pris par les Chinois qui, immédiatement, le décapitèrent. Les troupes françaises furent irritées par cet acte d'atrocité, criant que, à l'avenir, il n'y aurait plus de quartier.

» Les Français se préparent à occuper Kelung et Tamsui, ils se préparaient déjà il y a longtemps à exploiter les dépôts de charbon.

» Nous croyons que les Français se tiendront en permanence dans la partie nord de Formose et ce malgré tout ce que pourra dire Pékin. »

TRIBUNAUX

UN ASSASSIN DE TREIZE ANS. — Wentzeis, un enfant de treize ans, comparait devant le jury du Cher, accusé d'avoir assassiné son patron.

C'est à Bourges que le crime a été commis, à neuf heures du soir, le 22 août.

L'accusé s'était armé d'un couteau qu'il avait volé depuis plusieurs jours et il affirme sa préméditation en déclarant qu'il a exécuté son forfait de la même manière qu'un crime dont il avait lu le récit dans le roman *la Belle Julie*.

Cet ouvrage, dont l'acte d'accusation n'indique pas l'auteur, contient l'histoire d'un enfant qui, pour se venger de son maître, se cache derrière une porte, armé d'un poignard, et le lui enfonce dans le cœur.

Wentzeis était employé, depuis l'année dernière, chez M. Rigolet, confiseur à Bourges, qui l'avait déjà plusieurs fois menacé de le renvoyer. Ses parents le prévinrent que, s'il s'exposait à cette mesure, il serait mis en correction. Comme Wentzeis avait lu dans *la Belle Julie* l'histoire du gamin qui tue son patron, le romancier ayant eu soin de faire remarquer que le crime commis par un enfant entraînait seulement pour le coupable la détention dans une maison de correction jusqu'à sa majorité, il pensa qu'il ne risquait pas grand'chose, et, le 22 août, il résolut d'assassiner son maître.

Dans ce but, il avait volé un grand couteau; il s'arma et alla se cacher derrière la porte du laboratoire, près d'un endroit où, avant d'aller se coucher, M. Rigolet venait tous les soirs se laver les mains.

Il hésita cependant à le frapper et remonta l'escalier du grenier; mais M. Rigolet l'ayant suivi au bruit de ses pas et lui ayant demandé ce qu'il faisait là, Wentzeis n'hésita plus, et, sans dire un mot, lui porta avec son couteau un coup violent dans la poitrine.

La lame perfora le poumon et M. Rigolet expira presque à l'instant.

M. Rigolet était un bon maître, et les ravages occasionnés dans la tête du jeune Wentzeis par la lecture d'un mauvais roman sont la véritable cause du crime.

C'est ce qu'a plaidé, du reste, son défenseur, et le jury, déclarant que Wentzeis avait agi sans discernement, l'a acquitté. La Cour a décidé qu'il serait détenu dans une maison de correction jusqu'à sa vingt-et-unième année.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 4 novembre.

Pour un jour de liquidation, le marché est aussi calme que possible, on termine les règlements de fin de mois aussi bien que possible.

Les rentes seules sont en progrès: le 3 0/0 à 78.72 1/2, l'amortissable à 80.10, le 4 1/2 à 108.27 1/2.

L'Italien est tenu à 96.85. Sur la Banque de France on cote 5,080 et 5,100 fr. Le Crédit Foncier est recherché à 1,292.50.

Les obligations de la dernière émission sont demandées à 439; elles participeront le 5 décembre prochain à un premier tirage de lots. La délivrance des titres libérés de 35 fr. commencera le 15 novembre.

Les Communales 1880 libérées cotent 446.50. Affaires suivies sur les 1879 à 445 et 445.50.

Les Foncières 1879 sont plus particulièrement demandées à cause du tirage qui aura lieu demain sur ces dernières obligations.

La Banque de Paris fait 725 fr., le Crédit Industriel et Commercial 680 fr. La Banque d'Escompte de Paris a mis en paiement, aussitôt après son assemblée générale du 16 octobre, l'acompte de 4 fr. 25 sur le dividende de 1884. Comme cet acompte correspond au report qui a été fait de l'exercice 1883, deux sommes, l'une de 6 fr. 25, distribuée en janvier dernier, l'autre de 4 fr. 25, soient tout 10 fr. 50 pour l'action ancienne libérée

de 125 fr., ou 21 fr. pour l'action nouvelle libérée de 250 fr. C'est un revenu de plus de 8 0/0. L'action de la Banque d'Escompte de Paris est à 513 fr. 75.

La Société Générale se traite à 455 fr. Les valeurs internationales conservent un bon courant d'affaires. La Banque Ottomane à 578.75, le Turc à 8.30, l'Égypte à 336.25.

Les chemins de fer français restent calmes: Nord, 1.630; Lyon, 1.235; Orléans, 1.307.50; Midi, 1.157.50; Est, 782.50; Ouest, 825.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

GRAND CONCOURS DE TIR A LA CARABINE, A 45 MÈTRES.

Stand de l'École Mutuelle des Recollets, les 9, 13, 16 et 20 novembre 1884, de une heure à trois heures et demie du soir.

Nombreux prix consistant en: une carabine, trois revolvers, trois médailles, gravures, épinglettes, diplômes, etc.

Le tir sera clos après le 165^e carton. Tout homme âgé de 16 ans sera admis à prendre part au Concours.

Le Directeur du Tir,
G. DOUSSAIN.

UN DÉRAILLEMENT SUR LA LIGNE D'ANGERS A POITIERS.

Mercredi soir, le train mixte venant de Montreuil-Bellay et devant arriver régulièrement à Angers à 10 heures du soir, n'est pas arrivé du tout.

Cela tient à ce qu'il était resté pour cause de déraillement en pleine forêt de Brissac, entre la station de Thouaréc et celle de Quincé.

Fort heureusement, il n'y a eu que des accidents matériels, les voitures de voyageurs qui sont annexées à ce train ayant conservé le centre de gravité.

Le déraillement a été occasionné par suite du déplacement d'un rail qui est sorti de sa travée et a été couché sur le côté. Et, chose assez singulière, plusieurs voitures sont passées sur le rail renversé sans dérailer, alors que celles venant ensuite ont, au contraire, été chassées hors de la voie.

On ne sait à quoi attribuer cet accident; la voie avait été visitée quelques jours auparavant par l'équipe d'entretien, et rien, en cet endroit, ne pouvait faire supposer un manque de solidité.

A trois heures de l'après-midi, jeudi, la voie était rétablie, et les trains pouvaient passer sans être obligés de transborder les voyageurs. — A. B. (J. de Maine-et-Loire.)

ANGERS.

Comme il a été dit, M. le général de division Béziat est arrivé hier à Angers, à 44 heures moins le quart. Les troupes, sapeurs-pompiers, pontonniers, infanterie de ligne, cavaliers de remonte et cuirassiers, étaient en ligne depuis la gare d'Orléans jusqu'au rond-point André-Leroy.

Le général, suivi d'un nombreux état-major, a parcouru le front des troupes qui ont ensuite défilé devant lui. De là, il s'est rendu à l'hôtel du Cheval-Blanc où ont eu lieu les réceptions officielles.

Une foule énorme stationnait sur tout le parcours.

Samedi dernier, jour de la Toussaint, Mgr Freppel a reçu, dans la salle synodale de l'Evêché d'Angers, le Comité catholique qui s'était organisé en vue d'offrir à l'évêque une Croise d'honneur; les souscriptions, tant de l'Anjou que des autres diocèses, ont été, paraît-il, assez abondantes pour joindre à la Croise une Mitre et une Chape. Tous ces objets sont de merveilleux objets d'art, dont les dessins ont été fournis par M. de Farcy. M. Victor Pavie, au nom du Comité, a prononcé un enthousiaste discours, auquel Mgr Freppel a répondu.

Le choléra à Nantes.

On écrit de Nantes, le 2 novembre:

« Le premier cas foudroyant remonte au vendredi 24 octobre. Depuis ce jour jusqu'au 30 à minuit, vingt et un cas, tous de caractère purement asiatique et presque

toujours suivis de décès, ont été constatés ; dans la seule journée du 31, quatre nouveaux malades gravement atteints sont entrés à l'hôpital.

La mairie, toujours sous la préoccupation de pallier la situation, ne s'étant pas encore décidée à publier une statistique journalière, il est impossible d'évaluer le nombre des malades soignés dans leurs familles ; cependant, comme le fléau n'a touché jusqu'ici que les quartiers pauvres, dont les habitants sont en quelque sorte les clients forcés de l'hôpital, on peut l'espérer insignifiant.

Le premier cas a éclaté dans un hôpital ; aussi le corps médical croit-il se trouver en présence d'une épidémie importée de l'un des centres d'origine, et non créée « sur place » par des influences morbides préexistantes, capables de l'alimenter longtemps. Il est donc permis d'espérer que, malgré le nombre relativement grand des cas foudroyants observés, caractère habituel du fléau au début de son installation dans un nouveau centre, l'épidémie ne tardera pas à prendre une marche plus lente et à s'éteindre graduellement, comme elle l'a fait déjà dans ses autres foyers secondaires. Elle semble jusqu'à présent éviter de s'attaquer aux états forts en pleine possession de leur résistance vitale ; ses victimes sont des ouvriers débilisés par l'alcoolisme, des enfants, des malheureux habitant les quartiers bas, humides, construits sur pilotis, qui bordent la Loire, et ont toujours fourni, lors des épidémies précédentes, le plus fort contingent de décès. Ces quartiers à part, la situation hygiénique de Nantes est bonne, bien meilleure en tout cas que ne l'était celle de Toulon ou de Marseille lorsque le choléra a visité ces deux villes.

On conserve donc beaucoup d'espoir, et la population n'a rien perdu de son sang-froid proverbial. Si quelque chose eût pu l'inquiéter, c'eût été le silence trop prolongé gardé par la municipalité. On sait que quelques décès cholériques ont eu lieu ; un cas foudroyant qui a amené la mort en trois heures a éclaté en pleine voie publique ; on a vu des enterrements se diriger directement sur le cimetière sans passer par l'église ; on sait que depuis le 30 octobre la douane ne délivre plus que des patentes brutes aux navires qui quittent le port ; il n'en faut pas plus pour mettre en quelques heures cent mille personnes au courant de la situation. Tous les efforts de l'administration pour la cacher devaient donc rester et sont restés inutiles. »

VISITE DE MONSIEUR A L'ÉTABLISSEMENT DE SAINT-JACQUES.

Lundi, dans la soirée, Monsieur l'Évêque, accompagné de M. Morel, son grand-vicaire, est allé visiter les cholériques qui sont soignés dans les baraquements de l'hospice Saint-Jacques. — Sa Grandeur, après avoir donné à chacun de ces pauvres malades des paroles de consolation, les a bénis du fond de son cœur.

Avant de quitter l'établissement, M^{re} Le Coq a laissé entre les mains de MM. les au-

moniers des secours destinés au soulagement des personnes atteintes par l'épidémie.

Cette visite affectueuse et toute pastorale, dit l'Espérance du Peuple, a profondément touché les pauvres malades et contribué à relever leur courage.

Sa Grandeur ne pouvait manquer d'exprimer au personnel qui leur prodigue des soins si dévoués toute sa reconnaissance ; elle l'a fait en des termes qu'on n'oubliera pas de sitôt.

Situation sanitaire de la ville de Nantes, le 3 novembre, de minuit à minuit :

Nombre de personnes atteintes... 42
Nombre de décès..... 7

« On ne sait pas absolument, dit l'Union Bretonne, comment le choléra a été importé à Nantes, et, avant son invasion, d'ailleurs très-restreinte, la santé générale était excellente.

Le premier cas constaté et bien établi s'est produit, le 25 octobre, dans le quartier de Richebourg, où un ancien soldat a été atteint, après avoir reçu la visite d'autres militaires arrivant d'Afrique.

Presque en même temps, un ouvrier terrassier, revenant du canal maritime de la basse Loire, était pris de violentes coliques et expirait dans la journée du dimanche 26.

Le quartier de Salorges est le plus contaminé ; puis celui des Ponts ; puis celui de Richebourg.

L'épidémie n'a pas de caractère foudroyant ; toutefois, une hygiène attentive doit être observée. On doit surtout éviter de boire du vin nouveau.

On signale un cas de choléra à Paimbœuf.

Année judiciaire 1884-1885.

COMPOSITION DE LA CHAMBRE DE DISCIPLINE.

M^r VINCENT, huissier à Saumur, *syndic-président*.
M^r DELAUNAY, huissier à Saumur, *trésorier*.
M^r PAPIN, huissier à Montreuil-Bellay, *secrétaire*.
M^r DELMAS, huissier à Vibiers, *rapporteur*.
M^r BOURASSEAU, huissier à Doué-la-Fontaine, *rapporteur*.

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 4 novembre

	Froment	Avoine
Angers, l'hect. 13 75 à 14 75	8 » à 9 50	
Saumur, 14 50 15 »	8 50 » »	
Baugé, 15 » » »	9 50 » »	
Segré, 15 » » »	8 75 » »	
Beaupreau, 15 » » »	9 50 » »	
Montfaucon, 15 » » »	8 50 » »	
Montrevault, 14 50 » »	8 50 » »	
Chemillé, 15 » 15 50	8 » 8 50	
Champloceaux, 15 » » »	9 » » »	
St-Flor.-le-Vieil, 15 » » »	9 » » »	
Vihiers, 14 50 15 »	8 » » »	
Brissac, 15 » » »	8 » » »	
Chalennes, 15 » » »	9 » » »	
Doué, 15 » 16 »	7 75 8 50	

19 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MARIELLE

L'offre était bonne et avantageuse. Les jeunes gens l'acceptèrent. Le contrat signé, Rolland présenta à Simone un anneau d'argent et une paire de souliers, cadeaux lui signifiant qu'ils la liaient à un maître par les pieds et par les mains. En retour, Simone lui remit un anneau et cinq francs, arrhes de ses promesses désormais inviolables ; anneau, souliers et argent échangés de gré à gré, ils étaient solennellement fiancés ; ils ne pouvaient plus se dédire.

De part et d'autre accordés, on s'occupa de régler la cérémonie nuptiale et d'arrêter le jour du mariage. La grand'mère de Simone, native de Ploërmel, dans le Morbihan, désirait que la noce de sa petite-fille eût lieu selon les coutumes usitées dans son pays, avec chants, chevauchées, cavalcades, danses et jabadafs. Ma mère, émerveillée de la dot de sa bru, voulait aussi une fête joyeuse. Les Huro, radieux, convinrent de toutes les dispositions

à faire, et l'on se sépara pour se réunir au jour qui fut désigné.

X

Une huitaine avant, les deux familles, chacune de son côté, engagèrent leurs amis, leurs connaissances et les connaissances de leurs connaissances à honorer de leur présence les noces de Monsieur Rolland de Kerrillis, fils majeur, cultivateur à la Clarté, commune de Perros, et de Mademoiselle Simone Huro, fille mineure, habitant chez ses parents, à Longuivy-Lannion. Une invitation spéciale et écrite fut faite aux notabilités des deux paroisses.

Le jour marqué pour le mariage, au lever du soleil, de très-grand matin, la compagnie du fiancé se rassembla à Langadec. Les hommes étaient à cheval, les femmes et les enfants en char-à-banc, car Longuivy est à plus de trois lieues de la Clarté. La violonneux et le joueur de biniou arrivés, on organisa le cortège. La musique ouvrit la marche, précédant le tailleur chaussé d'un bas rouge, d'un bas violet, et porteur d'une bague de genêt d'où lui vient le sobriquet de Bazvalan. Mon frère, habillé de neuf de pied en cape, le chapeau orné de rubans de toutes les couleurs flottant jusque sur ses talons, un gros bouquet à la boutonnière, suivait, escorté de ses garçons d'honneur aussi fleuris et aussi enrubannés ; les voitures de parents et amis

A Nantes, blés américains, de » » à » » les 100 kilos.
Les bons blés français valent de 15 » à 15 75 les 80 kilos.

Les amateurs d'Olives trouveront à L'ÉPI-CERIE CENTRALE les deux sortes qui sont les plus estimées, les Verdales (olives rondes), pour la cuisine, à 60 c. le 1/2 kil., les Lucques (olives longues), pour la table, à 80 c. le 1/2 kil.

Faits divers.

LE CENTENAIRE DU COTON. — Les planteurs et les marchands de coton américains viennent de fêter le centième anniversaire de l'exportation du coton.

C'est en octobre 1784 qu'un navire, portant le pavillon des États-Unis, a débarqué la première balle de coton au pied de la Tour de Londres.

Pour célébrer le centième anniversaire de l'envoi de cette fameuse balle de coton, les Américains ont préparé une exposition internationale de toute espèce de produits, qui durera six mois.

On vient de célébrer à Amsterdam le bicentenaire de l'invention du dé à coudre.

Le premier dé fut fabriqué en octobre 1684 par l'orfèvre Nicolas van Benschoten, qui avait imaginé cet objet pour garantir le doigt mignon de la dame de ses pensées, Madame van Reusselaer.

L'industrie anglaise fut la première à s'emparer de cette idée, mais les dés à coudre les plus beaux ont été fabriqués en Chine, où ils affectent, d'ordinaire, la forme d'une fleur de tulipe.

CONSEILS ET RECETTES.

BLANCHISSAGE DES RIDEAUX BLANCS

Faites tremper les rideaux dans de l'eau pure pendant douze heures au moins. Changez d'eau. Faites ensuite bouillir ces rideaux dans une eau bien saturée de savon, puis rincez-les dans de l'eau claire. Les rideaux deviennent très blancs sans qu'il soit nécessaire de les frotter. On évite de la sorte une des causes d'usure. Après les avoir rincés, on les passe dans une eau azurée par l'emploi du bleu en boules. On prépare de l'amidon de bonne qualité ; on le fait cuire, on le délaie (en le passant au travers d'un linge) dans de l'eau azurée ; il faut que l'eau ainsi additionnée d'empois soit seulement gluante à la main. On trempe les rideaux dans cette préparation, on les étend sur des cordes pour les faire sécher, en ayant soin qu'ils soient bien tendus et étirés dans le sens du droit fil. Quand ils sont complètement secs, on les enlève, on les humecte, pour les repasser aussi aisément qu'un mouchoir de poche.

venaient après à la file.

La chevauchée joyeuse brûlait la route. Bien pansés, bien ferrés, les chevaux piaffaient d'impatience et d'ardeur. Au ruisseau qui sépare Perros de Lannion, ils bondirent effrayés. Des coups de pistolet, une arquebuse de fusils et de boîtes éclataient, tirés par la jeunesse de Longuivy accourue au-devant de nous. Leur musique s'adjoignit à la nôtre ; elle prit rang dans nos rangs, puis on continua son chemin. On arriva ainsi en procession à la ferme des Huro. Les Huro père, mère, grand'mère de la fiancée, se tenaient sur le seuil de leur porte fermée. Rolland s'avança, se découvrit et salua ses futurs parents. Ceux-ci l'arrêtèrent comme il levait la main sur le verrou de la porte, et lui demandèrent ce qu'il cherchait ? Le Bazvalan répondit pour lui, en chantant :

Je cherche ma belle
Du matin au soir,
Avec ou sans chandelle
Sans l'apercevoir.
Avez-vous vu ma mie,
Ma douce, mon amie ?
Répondez sans détour
Car je me meurs d'amour.

Les parents ne donnèrent mot à la question. Mais une voix dolente s'éleva de l'intérieur de la maison :

LE JEUNE AGE ILLUSTRÉ

Journal des Enfants

Paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA GÉOPROY.

Sommaire du n° 201 (samedi 1^{er} novembre 1884)

Aventures merveilleuses de Galaor à la recherche des trois cheveux de l'enchanteur Merlin, par la baronne d'Egligny. — Courrier des enfants : A propos du cygne pris en Seine, par A. Brébion. — L'histoire d'une fleur, par Jean Barancy. — Calendrier du Jeune Age : Saint Marcel, par Freund. — Le jour des Morts, par M. Melchior. — Origine des dictions et locutions proverbiales : Pour un point Martin perdit son âne, par M. Nicolle. — Heures de loisir, par Pr. Étienne.

COUVERTURE : ANNONCES.

ABONNEMENT : pour la France, un an 40 fr., six mois 6 fr. — Bureaux : 76, rue des Saints-Pères, Paris.

Théâtre de Saumur.

Association Artistique d'Angers (8^e année).
J. BRETON, administrateur.

MERCREDI 5 novembre 1884,

FLEUR DE THÉ

Opéra-comique en 3 actes,
paroles de MM. Alfred Duru et Henri Chivot,
musique de Charles Lecocq.

1^{er} acte : Les Français à Pékin. — 2^e acte : Un Mariage chinois. — 3^e acte : La Loi du Tsing.

Distribution :

Eustache Pincenoel, cantinier.. MM. Noël Cadeau.
Tien-Tien, mandarin à boucle de zinc..... Labranche.
Ka-o-lin, capitaine des tigres... Lamy.
Corbillon, maître timonier..... Allain.
Césarine, cantinière..... M^{mes} Dupouy.
Fleur de Thé, fille de Tien-Tien. Dalbret.
1^{er} mousse..... Marcelle.
2^e mousse..... Hennessee.

Marins et soldats français, Chinois, Chinoises, Tigres, etc.

La scène se passe à Pékin.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Lundi 10 novembre 1884,

RIGOLETTO

Opéra en 4 actes, de VERDI.

Grand-Théâtre d'Angers.

Jeu 6 novembre.

Fleur-de-Thé, opéra-comique en 3 actes,
musique de Charles Lecocq.

Académie de Médecine de Paris

OREZZA

Eau Minérale Acidule Ferrugineuse. — Cette Eau est sans rivale dans le Traitement des Gastralgies, Chlorose, Fièvres, Anémie, et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Vous cherchez votre belle

Du matin au soir,
Avec ou sans chandelle
Sans l'apercevoir.
Pourtant j'ai vu la mie,
Votre douce amie,
Réveuse en sa maison,
Cherchez mieux, mon garçon.

Le tailleur donne des signes de la plus vive joie et reprend :

Ouvrez-moi donc la porte
Si vraiment elle est là,
Et vite je l'emporte
Loin d'ici, hors de là.
J'ai pour elle livrées,
Beaux atours et rubans,
Ouvrez à mes présents.

La voix dolente feint l'incrédulité :

Montrez-les, que je voie
Par ma foi, c'est bien vrai.
Jamais je ne renvoie
Porteur de tant d'objets.
Je vous ouvre la porte
Pour que la belle sorte
Pour les aller quêrir,
Et bien vous divertir.

(A suivre.)

AUGUSTA COUPEY.

Étude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 42.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Notifications ont été faites, à la requête de M. Eugène Richard, marchand, demeurant à Nueil-sous-Passavant, ayant pour avoué M^e BEAUREPAIRE: suivant exploit de Bousquer, huissier à Saumur, en date du vingt-neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré:

1^o A M^{me} Eugénie Abraham, épouse du sieur Pierre-Louis Chabosseau, cultivateur, demeurant à Monsicard, commune des Cerqueux-sous-Passavant, et à celui-ci, pour la validité de la signification faite à son épouse;

2^o A M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de Saumur,

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du Tribunal civil de Saumur, le trente juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré, constatant le dépôt fait au greffe, ledit jour, de la copie collationnée et enregistrée d'un acte passé devant M^e ROGERON, notaire à Nueil, le deux mai mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré et transcrit, contenant vente au profit de M. Richard, ci-dessus nommé, par M. Pierre-Louis Chabosseau, cultivateur, et M^{me} Eugénie Abraham, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à Monsicard, commune des Cerqueux-sous-Passavant, des immeubles ci-après désignés et situés commune des Cerqueux-sous-Passavant.

1^o Une maison, située à Bry, composée d'une chambre à feu, grenier au-dessus, deux chambres froides vers nord de la maison, une écurie, la moitié de la grange à prendre vers nord, cour et issues.

Le tout se tenant, contenant environ huit ares, joignant au levant, au midi et au couchant M. Charruault, vers nord l'allée commune. » 8 »

2^o Cinq ares cinquante centiares de terre, à prendre dans la pièce de la Grange, joignant d'un côté la cour ci-dessus, de l'autre côté l'allée et des autres parts M. Gautier, faisant partie du numéro 4 du plan, section 7, polygone 15 du cadastre. » 5 50

3^o Le Grand-Enclos, en terre, porté au plan cadastral sous le numéro 1^{er}, section E, polygone 12, pour une contenance de quatre hectares six ares cinquante centiares, joignant au levant M. Beaumont, au midi un chemin, à l'ouest M^{me} de Cambourg, au nord le Petit-Enclos ci-après. » 4 6 50

4^o Le Petit-Enclos, en terre, porté au plan cadastral sous le numéro 2, mêmes section et polygone, pour une contenance de deux hectares trente-deux ares, joignant au levant M. Beaumont, au midi le Grand-Enclos ci-dessus, au couchant M^{me} de Cambourg, au nord la pièce du Châtaigner ci-après. » 2 32 »

5^o La pièce du Châtaigner, en terre, comprise au cadastre sous le numéro 3, des mêmes section et polygone, pour une contenance de deux hectares seize ares, joignant au levant M. Beaumont, au midi le petit enclos ci-dessus, au couchant M^{me} de Cambourg, au nord M. Charruault et l'article ci-après. » 2 16 »

6^o L'Echaudit, terre, compris au cadastre sous le numéro 27 p, mêmes section et polygone, pour une contenance de quatre-vingt-quatre ares, joignant au levant M. Beaumont, au midi l'article ci-dessus, au nord M. Charruault. » 84 »

7^o Et dans le Grand-Pré, un hectare quatre ares de pré, faisant partie du numéro 5 des mêmes section E, polygone 12, joignant au levant M. Beaumont, au midi M. Charruault, au couchant un chemin et M. Hervé, au nord M. Beaumont. » 1 04 »

Total de la contenance: douze hectares trente-six ares. » 12 36 »

Ladite vente faite moyennant, outre les charges et conditions portées audit acte, le prix principal de seize mille cinq cents francs.

Avec déclaration à la dame Chabosseau et à M. le Procureur de la République que cette notification leur était faite pour qu'ils aient à prendre, sur ces immeubles, telles inscriptions d'hypothèque légale qu'ils jugeront convenables, dans le délai de deux mois à partir de ce jour, et que, faute par eux de ce faire, ils demeureront affranchis de toute charge de cette nature.

Avec déclaration en outre à M. le Procureur de la République que les anciens propriétaires des immeubles vendus à M. Richard sont:

1^{er}. Pour les articles premier et deuxième: 1^o M. et M^{me} Chabosseau, vendeurs; 2^o M. Louis-Victor Chabosseau, forgeron aux Verchers; 3^o M. Jean Chabosseau père, propriétaire, et dame Louise Guilbault, son épouse, demeurant à Monsicard, commune des Cerqueux; 4^o M^{me} Clotilde Plantou, épouse de M. René-Alcide Aubelle, propriétaire à Montreuil-Bellay; 5^o M^{me} Anne-Elisabeth Thouet, épouse de M. Edme-Edouard Lionnet, peintre, demeurant à Paris; 6^o M. Antoine-Pierre Thouet, ancien notaire à Passavant, et dame

Marie-Henriette Rabouin, son épouse. 2^{es}. Pour les autres articles: 1^o M. Chabosseau, vendeur; 2^o M. et M^{me} Chabosseau-Guilbault, sus-nommés; 3^o M^{me} Aubelle, sus-nommée; 4^o M^{me} Lionnet, sus-nommée; 5^o M. et M^{me} Thouet, sus-nommés; Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris sur les immeubles des inscriptions d'hypothèque légale n'étant pas connues requérants, il ferait publier cette notification dans un journal judiciaire, conformément à l'article du conseil d'Etat du 9 mai 1807.

Pour extrait dressé par l'avoué sus-signé.

BEAUREPAIRE.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION, Qui aura lieu le dimanche 9 novembre 1884, à midi, à Saumur, en l'étude de M^e GAUTIER, notaire:

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 15, Joignant M. Fermet.

Une autre Maison

Sise à Saumur, même rue, n° 22, Joignant M. Girard-Poitvin.

ET UN PRÉ

Nommé la CHARRIÈRE, Commune de Saint-Florent, Contenant 1 hectare 52 ares 90 centiares, joignant l'avenue du Bray.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e GAUTIER, notaire.

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication amiable, Le jeudi 6 novembre 1884, à une heure,

UNE GRANDE MAISON BOURGEOISE

Située à Saumur, Grande-Rue, 71, au coin du chemin de la Butte-des-Moulins, Comprenant plusieurs corps de bâtiments, jardins, cave, terrasse.

S'adresser audit M^e PINAULT, notaire. (713)

A Vendre ou à Louer VASTE MAISON

Place Saint-Pierre. S'adresser à M^e PINAULT, notaire, ou à M. PITON, à Tours. (819)

A VENDRE

Un JARDIN, situé sur la route de Saint-Lambert, avec une MAISON, contenant deux chambres et un hangar.

S'adresser à M^{me} veuve NANCEUX.

A CÉDER

Un Fonds de Commerce D'ÉPICERIE, MERCERIE, ETC., Situé aux Rosiers (Maine-et-Loire).

S'adresser à M. MATIFAS, qui l'exploite actuellement. (732)

CONTENTIEUX, RECouvreMENTS

C. BONNIN

40, rue Saint-Nicolas, Saumur

Renseignements Commerciaux

Cabinet d'Affaires DE M. G. DOUSSAIN

SYNDIC DE FAILLITES 10, rue des Basses-Perrières, à Saumur. Liquidations amiables et judiciaires; Arbitrages et expertises de comptabilité; Recouvrements et renseignements.

Matelas neufs, Couil M, DEPUIS 25 FR.

Pesant 16 à 18 kilos. S'adresser, 58, quai de Limoges, chez M. LEFRÈRE. (900)

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

43, rue du Portail-Louis, 43. La maison se charge des RÉPARATIONS.

Glycérine Minéralisée

A. RIVAUD

Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



Son usage quotidien pour la Toilette et son emploi dans les Bains rétablit les fonctions de la peau qu'elle nettoie, adoucit et parfume.

Guérit et préserve des Maladies cutanées, du PITYRIASIS (cause de la chute des cheveux), etc.

Elle guérit les ENGELURES et les CREVASSES en un ou deux jours. Elle remplace avec avantage les Bains de Barèges. Recommandée pour les soins hygiéniques, quotidiens et intimes, par les Sommités médicales.

Chez l'inventeur, à SAUMUR, Pharmacies, Étab^s de bains, Maisons de Produits hygiéniques. (Lire la Notice.)

Crédit à tout le Monde

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS 3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,

ANGERS

SUCCESSALE, 87, rue d'ORLÉANS, SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 NOVEMBRE 1884.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé ^{de}	Dernier cours.		Clôture précé ^{de}	Dernier cours.		Clôture précé ^{de}	Dernier cours.		Clôture précé ^{de}	Dernier cours.
3 %	78 50	78 70	Est	782 50	782 50	Obligations.			Gaz parisien	520	525
3 % amortissable	80	80 30	Paris-Lyon-Méditerranée	1227 50	1230	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	509 75	510	Est	365	365
3 % (nouveau)			Midi	1155	1147 50	— 1865, 4 %	517	516	Midi	374 50	374
4 1/2 %	104 05	103 75	Nord	1635	1630	— 1869, 3 %	402 50	403	Nord	383	383
4 1/2 % (nouveau)	108 25	108 10	Orléans	1306 75	1315	— 1871, 5 %	393	393 75	Orléans	373 25	373
Obligations du Trésor	510	509	Ouest	825	825	— 1875, 4 %	510	511	Ouest	373	373
Banque de France	5100	5100	Compagnie parisienne du Gaz	1517 50	1520	— 1876, 4 %	511 50	511	Paris-Lyon-Méditerranée	373	374
Société Générale	452 50	452 50	Canal de Suez	1897 50	1905	Bons de liquid. Ville de Paris	515	515 50	Paris-Bourbonnais	372 50	373
Comptoir d'escompte	952 50	951 25	G. gén. Transatlantique	505	505	Obligations communales 1879	447	446	Canal de Suez	562 50	561
Crédit Lyonnais	527 50	525				Obligat. foncières 1879 3 %	451 50	451			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1295	1295				Obligat. foncières 1883 3 %	357	356			
Crédit mobilier	260	255									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin	express-poste.
6 — 55 —	matin (s'arrête à la Possonnière)
9 — 13 —	matin, omnibus-mixte.
1 — 35 —	soir,
3 — 32 —	express.
7 — 15 —	omnibus.
10 — 36 —	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin	direct-mixte.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 37 —	express.
12 — 48 —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 —	
7 — 4 —	
10 — 24 —	omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.

Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)

SAUMUR — MONTREUIL-BELLAY

	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur. (départ)	6 05	7 24	9 00	1 15	3 45
Chacé-Varrains	6 15	7 32	9 08	1 26	4 03
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19
Montreuil-Bellay. (arrivée)	6 39	7 52	9 28	1 40	4 37

MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR

	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.
Montreuil-Bellay (départ)	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg.	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	
Chacé-Varrains	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	
Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS

	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur. (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50
Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41
Lernay	7 02		2 11		8 51
Brion-s.-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59
Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16

THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR

	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.
Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45
Brion-s.-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57
Lernay	6 07	9 18		4 37	
Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30
Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06

MONTREUIL — POITIERS venant d'Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.
Montreuil	7 1	1 55	8 35
Loudun	8 20	2 51	9 55
Arçay	8 34	3 4	10 14
Mirebeau	9 27	3 54	11 2
Neuville	9 57	4 24	11 27
Poitiers	10 32	4 56	12 1

POITIERS — MONTREUIL allant à Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. soir.
Poitiers	5 50	12 50	6 19
Neuville	6 28	1 28	7 05
Mirebeau	6 55	1 57	7 51
Arçay	7 50	2 52	8 38
Loudun	8 42	3 30	9 24
Montreuil	9 24	4 24	10 11

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur,